



CLASSIQUES
GARNIER

TARRÊTE (Alexandre), « Montaigne et Ronsard face à l'“erreur” protestante », *Bulletin de la Société internationale des amis de Montaigne*, n° 62, 2015 – 2, p. 101-117

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-05748-2.p.0101](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-05748-2.p.0101)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2016. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

TARRÊTE (Alexandre), « Montaigne et Ronsard face à l'“erreur” protestante »

RÉSUMÉ – L'engagement catholique de Montaigne s'exprime souvent de manière bien visible, mais il arrive aussi que ses convictions religieuses affleurent de manière inattendue. Dans un chapitre d'apparence purement ludique, “Des vaines subtilités”, Montaigne dénonce presque en passant “l'erreur des opinions”. La périphrase désigne ceux qui remettent en cause la religion traditionnelle, c'est-à-dire les protestants et vise ici la Réforme, en tant qu'hérésie.

ABSTRACT – The commitment of Montaigne to Catholicism is often expressed in a very visible manner, but it also happens that his religious beliefs come through in an unexpected way. In the chapter that appears purely playful, “Of vain subtleties”, Montaigne denounces the error of opinions almost in passing. The paraphrase designates those who question traditional religion, that is the Protestants, and aims here at the Reformation, as heresy.

MONTAIGNE ET RONSARD FACE À L'« ERREUR » PROTESTANTE

L'engagement catholique de Montaigne s'exprime souvent de manière bien visible : ainsi la fin du chapitre *De la coutume* (I, 23) est explicitement anti-protestante, tandis que le chapitre *Des prières* (I, 56) commence par une profession de foi catholique en bonne et due forme¹. Mais il arrive aussi que ses convictions religieuses affleurent de manière inattendue : dans un chapitre d'apparence purement ludique, *Des vaines subtilités* (I, 54), Montaigne dénonce presque en passant « l'erreur des opinions² ». La périphrase désigne, sans équivoque dans le contexte, ceux qui remettent en cause la religion traditionnelle, c'est-à-dire les protestants. Le terme « erreur » – dont la polysémie dans les *Essais* et, en général, à la Renaissance, est remarquable³ – prend ici un sens spécifiquement religieux. Le mot peut désigner ailleurs l'ignorance (comme dans un passage de l'*Apologie* où « l'erreur du paganisme » s'oppose à « notre sainte vérité⁴ ») mais il vise ici la Réforme, en tant qu'hérésie.

Cet emploi du terme « erreur » n'est pas propre à Montaigne : Ronsard déjà avait stigmatisé, dans les *Discours des misères de ce temps* (1562-1563), « l'erreur d'un étranger⁵ » (à savoir, Luther) qui avait lancé la France sur le chemin de la perte. Montaigne partage avec Ronsard une même sensibilité religieuse : catholique, traditionaliste, hostile aux remuements et aux « nouvelletez⁶ » ; une même sensibilité politique éga-

1 Pour une introduction à la question, voir Alain Legros, « Foi », Olivier Millet, « Protestantisme », et Bruno Petey-Girard, « Catholicisme », dans le *Dictionnaire de Michel de Montaigne*, dir. Philippe Desan, Paris, Champion, 2004, resp. p. 402-405, 826-831 et 140-143.

2 Montaigne, *Les Essais*, I, 54, éd. P. Villey / V.L. Saulnier, Paris, PUF, 1965, p. 312.

3 Voir François Rigolot, *L'Erreur de la Renaissance*, Paris, Champion, 2002.

4 *Les Essais*, II, 12, éd. citée, p. 446.

5 Ronsard, *Discours à la Reine*, v. 190, dans les *Discours des misères de ce temps*, éd. P. Laumonier, Paris, STFM, 2009, p. 29.

6 Le terme est utilisé de manière spécifique et péjorative : voir par exemple *Les Essais*, éd. citée, I, 23, p. 119 ; II, 12, p. 439.

lement : monarchiste et loyaliste. C'est pourquoi la lecture des *Discours* de Ronsard, en parallèle avec certaines pages des *Essais*, peut permettre d'éclairer les positions de Montaigne. On sait que Montaigne a lu de près les *Discours* de Ronsard : dans l'*Apologie de Raymond Sebond* (II, 12), il cite un long passage de la *Remonstrance au peuple de France*, ainsi que l'un des poèmes d'escorte de ce recueil¹. Du temps a passé, il est vrai, entre le début des années 1560, lorsque Ronsard s'érigeait en chef de file du camp catholique et se lançait dans la poésie militante, et la décennie 1570, durant laquelle Montaigne écrit les premiers *Essais*. La situation politique et religieuse évolue très vite. Que reste-t-il alors, une quinzaine d'années plus tard, d'une éventuelle influence de ce Ronsard polémiste catholique sur un Montaigne qui place désormais son entreprise sous le signe du scepticisme ? Malgré l'écart temporel, nous verrons que l'on retrouve dans les *Essais* le lexique de la satire anti-protestante de Ronsard. Toutefois, Montaigne s'écarte à dessein de toute posture polémique vis-à-vis de l'« erreur » protestante. C'est pourquoi l'hommage qu'il rend à Ronsard reste fondamentalement ambigu.

LA MÉMOIRE DE LA POLÉMIQUE ANTI-PROTESTANTE DANS LES *ESSAIS*

Même s'il ne cite pas directement les attaques de Ronsard contre les protestants, Montaigne hérite d'un certain vocabulaire qui lui permet de flétrir à son tour l'« erreur des opinions ». Le péché originel de la Réforme, selon Montaigne comme selon Ronsard, serait précisément d'avoir fait de la foi une matière d'« opinion », c'est-à-dire de jugement personnel. Les réformateurs, au lieu de se soumettre à la tradition et à l'autorité de l'Église, prétendent pouvoir raisonner et débattre des vérités de la foi sans avoir la formation théologique requise. Or, en matière de foi, il faut croire, sans discuter de ce que l'on doit croire. Ainsi l'écrit Ronsard, en une sentence bien frappée : « Seulement il faut croire, et non en disputer² ». Selon

1 Voir *Les Essais*, éd. citée, p. 514 et p. 441.

2 Ronsard, *Remonstrance au peuple de France*, dans les *Discours des misères de ce temps*, v. 146, éd. P. Laumonier, *op. cit.*, p. 71. Sur la poésie militante de Ronsard, voir Francis Higman,

cette perspective, l'« erreur » des protestants n'est pas tant d'avoir fait un mauvais choix parmi une série d'options théologiques possibles, sur les problèmes de la grâce ou de l'eucharistie par exemple : l'erreur consiste tout simplement à vouloir choisir. Chez Montaigne on retrouve l'idée que penser que les matières religieuses puissent relever d'une « liberté de [...] choix et triage particulier » est impie : « Ou il faut se submitre du tout à l'autorité de nostre police ecclesiastique, ou du tout s'en dispenser. Ce n'est pas à nous à establir la part que nous luy devons d'obeissance¹ ».

C'est pourquoi le terme d'« opinion », neutre et anodin dans le domaine politique et parlementaire, devient péjoratif dans le domaine religieux. L'opinion est arbitraire, subjective, et entraîne nécessairement la division. On trouve aussi cette idée chez Michel de L'Hospital :

Est difficile que les hommes, estans en telle diversité et contrariété d'opinions, se puissent contenir de venir aux armes. [...] Ne soyons si prompts et faciles a prendre et suyvre nouvelles opinions, chacun a sa mode et façon. [...] Tu dis que ta religion est meilleure. Je defends la mienne. Lequel est plus raisonnable, que je suyve ton opinion, ou toy la mienne ? Ou qui en jugera, si ce n'est un saint concile² ?

On le voit, pour le chancelier – qui, en 1560, espère encore la tenue d'un concile qui réglerait les différends – l'« opinion », en matière religieuse, est un principe dangereux : elle favorise la division et annonce la guerre. Montaigne dénoncera lui aussi l'émancipation du libre-arbitre en matière de dogme parce qu'elle conduit à la division, puis à la sédition. Voici en entier le passage du chapitre I, 54 allégué plus haut :

« Ronsard's political and polemical poetry », dans *Ronsard the Poet*, éd. T. Cave, Londres, Methuen, 1973, p. 241-285 (repris dans Francis Higman, *Lire et découvrir. La circulation des idées au temps de la Réforme*, Genève, Droz, 1998, p. 461-494); Daniel Ménager, *Ronsard : le roi, le poète et les hommes*, Genève, Droz, 1979; Véronique Ferrer, Frank Lestringant, Alexandre Tarrête, *Sur les Discours des misères de ce temps de Ronsard*, Orléans, Paradigme, 2009. Sur le rapprochement entre Montaigne et Ronsard, voir Frieda Brown, « Interrelations between the Political Ideas of Ronsard and Montaigne », *Romanic review*, déc. 1965, 56/4, p. 241-247; François Rigolot, « Poétique et Politique : Ronsard et Montaigne devant les troubles de leur temps », dans *Ronsard et Montaigne : écrivains engagés ?*, éd. M. Dassonville, Lexington, French Forum, 1989, p. 57-69; Denis Bjaï, « Ronsard », dans le *Dictionnaire de Michel de Montaigne*, *op. cit.*, p. 880-881.

1 *Les Essais*, I, 27, éd. citée, p. 182.

2 Michel de L'Hospital, *Discours d'ouverture aux États généraux d'Orléans (13 déc. 1560)*, dans *Discours pour la majorité de Charles IX et trois autres discours*, éd. Robert Descimon, Paris, Imprimerie Nationale Éditions, 1993, p. 84-85.

En la moyenne vigueur des esprits et moyenne capacité s'engendre l'erreur des opinions : ils suyvent l'apparence du premier sens, et ont quelque tiltre d'interpréter à simplicité et bestise, de nous voir arrester en l'ancien train, regardant à nous qui n'y sommes pas instruits par estude. Les grands esprits, plus rassis et clairvoians, font un autre genre de bien croyans ; lesquels, par longue et religieuse investigation, penetrent une plus profonde et abstruse lumiere és escriptures, et sentent le misterieux et divin secret de nostre police Ecclesiastique¹.

Les esprits de « moyenne vigueur » sont ceux des Réformés, qui brocardent la « simplicité et bêtise » du peuple catholique. Le « nous » renvoie aux catholiques, qui veulent s'arrêter « en l'ancien train », ceux qui respectent les traditions et ne veulent rien changer aux « lois reçues » (pour reprendre le titre du chapitre *De la coutume*, dont la fin développe longuement ce thème). Enfin, les « grands esprits » sont les théologiens éclairés, qui respectent le mystère qui est au cœur de la tradition catholique.

Le terme d'« opinion », étroitement associé à la Réforme dans ce passage de Montaigne, se trouvait précisément mis en vedette dans la poésie militante de Ronsard. Il donna ce nom à un monstre effrayant, incarnation allégorique de la Réforme, emblématique de l'empire dangereux du libre-arbitre. Dans le *Discours à la royne* (1562), le monstre « Opinion », conçu par Jupiter, est enfanté par « Dame Presomption », puis entouré par un cortège de personnages allégoriques et satiriques :

Cuider en fut nourrice, et fut mise à l'escole
 D'orgueil, de fantasie, et de jeunesse folle.
 Elle fut si enflée, et si pleine d'erreur
 Que mesme à ses parens elle faisoit horreur.
 Elle avoit le regard d'une orgueilleuse beste.
 De vent et de fumée estoit pleine sa teste.
 Son cueur estoit couv de veine affection,
 Et soubz un pauvre habit cachoit l'ambition².

Le monstre Opinion est présenté comme une outre enflée par l'erreur, vent inconsistant, et gonflée par l'arrogance. À la manière des allégories

1 *Les Essais*, I, 54, éd. citée, p. 312-313. Sur ce passage complexe, voir le commentaire de Bernard Sève dans *Montaigne. Des règles pour l'esprit*, Paris, PUF, 2007, p. 92-97.

2 Ronsard, *Discours à la Royne*, v. 132-142 (éd. citée, p. 26-27). La même allégorie reparait dans la *Remonstrance au peuple de France*, où l'Opinion est explicitement liée à la guerre : « La seule opinion fait les hommes armer / [...] Et après que le peuple est soubz elle abbatu, / Lors le vice et l'erreur surmontent la vertu » (v. 249-254, éd. citée, p. 77).

médiévales ou marotiques, Ronsard accompagne ce monstre d'un cortège de qualités abstraites, qui lui servent d'improbables précepteurs : *Cuider*, *Orgueil*, *Fantasia*, *Jeunesse folle*... Ce sont précisément des mots que l'on retrouve chez Montaigne, lorsqu'il s'agit de caractériser les errances de la Réforme. Le terme de « présomption » peut certes prendre chez lui un sens très général. Elle est une marque parmi d'autres de la nature pécheresse de l'homme : « La presumption est nostre maladie naturelle et originelle. La plus calamiteuse et fraile de toutes les creatures, c'est l'homme, et quant et quant la plus orgueilleuse¹ ». Toutefois, en un sens plus spécifique, la présomption peut être proprement le défaut des théologiens protestants qui, en contestant les vérités établies par la tradition, ont mené le pays à la guerre civile. C'est le sens que prend le terme à la fin du chapitre *De la coutume* : « il y a grand amour de soy et presumption, d'estimer ses opinions jusque-là que, pour les establir, il faille renverser une paix publique² ». De même, à la fin du chapitre *Des prières*, Montaigne incrimine les traductions protestantes de la Bible en langue vernaculaire, et la vulgarisation des débats théologiques qui s'en est suivie, et s'en prend à nouveau à la « présomption » des Réformés : « L'ignorance pure et remise toute en autruy estoit bien plus salutaire et plus sçavante que n'est cette science verbale et vaine, nourrice de presumption et de temerité³ ». En matière de foi, les fidèles doivent s'en remettre humblement aux autorités.

D'une manière similaire, le terme de « fantasia », qui peut être connoté positivement lorsqu'il est employé dans les champs épistémologiques ou poétiques⁴, prend dans le contexte de la polémique anti-protestante une valeur nettement négative. Chez Ronsard, dans la seconde occurrence du monstre Opinion, « Fantasia » remplace « Présomption » comme sa génitrice⁵. Le terme prend également ce sens spécifiquement négatif chez Montaigne lorsqu'il condamne comme « tres-inique de vouloir sousmettre les constitutions et observances publiques et immobiles à l'instabilité d'une privée fantasia⁶ ». La « fantasia » apparaît ici comme

1 *Les Essais*, éd. citée, II, 12, p. 452. Sur ce thème, voir ici-même le texte de Blandine Perona.

2 *Ibid.*, I, 23, p. 120.

3 *Ibid.*, I, 56, p. 321.

4 Voir Olivier Guerrier, *Quand « les poètes feignent » : « fantasia » et fiction dans les Essais de Montaigne*, Paris, Champion, 2002.

5 Voir la *Remonstrance au peuple de France*, v. 255, éd. citée, p. 77.

6 *Les Essais*, éd. citée, I, 23, p. 121.

un synonyme d'« opinion », au sens de libre-arbitre, et l'on retrouve l'argument habituel des catholiques contre les protestants et leur penchant supposé pour le libre-examen de la doctrine.

Les échos de la polémique ronsardienne se laissent entendre jusque dans l'*Apologie de Raymond Sebond*. Il est généralement admis par la critique que ce texte est une réponse aux attaques des théologiens protestants qui entouraient Marguerite de Valois, en qui l'on s'accorde à reconnaître la dédicataire de ce long chapitre¹. Au milieu du texte, Montaigne s'adresse à la princesse et lui présente ses arguments comme un remède à utiliser « si quelqu'un de ces nouveaux docteurs entreprend de faire l'ingenieux en vostre presence, aux despens de son salut et du vostre ; pour vous deffaire de cette dangereuse peste qui se repand tous les jours en vos cours² ». Il est tentant de rapprocher ces « nouveaux docteurs » des théologiens réformés que Ronsard qualifiait quant à lui de « nouveaux Rabins³ », à cause de leur excessive subtilité interprétative appliquée aux textes sacrés. On se souvient également que l'adjectif « nouveau », tout comme le substantif « nouvelletés », est régulièrement associé à la Réforme dans les *Essais*, en mauvaise part bien entendu. Ainsi, au début de l'*Apologie*, Montaigne explique comment son père reçut la *Theologia naturalis* des mains de Pierre Bunel, comme un livre propre à raffermir la foi face aux « nouvelletez de Luther⁴ ». À sa manière, Montaigne entendra poursuivre cette entreprise apologétique en englobant dans une même critique, paradoxale et radicale, Sebond et ses contradicteurs protestants.

Contre ces contradicteurs qui rejettent les arguments de Sebond comme « foibles et ineptes », Montaigne ne fait que reprendre et élargir la critique de l'orgueil des théologiens protestants que l'on trouvait chez Ronsard :

Ceux cy ont quelque preoccupation de jugement qui leur rend le goust fade aux raisons de Sebond. Au demeurant, il leur semble qu'on leur donne beau jeu de les mettre en liberté de combatre nostre religion par les armes pures humaines, laquelle ils n'oseroyent ataquier en sa majesté pleine d'autorité

1 Voir par exemple Mary McKinley, « Marguerite de Valois », *Dictionnaire de Michel de Montaigne*, op. cit., p. 634-635 ; Jaume Casals Pons, « Sur le second degré de l'*Apologie* », dans *Montaigne. Apologie de Raimond Sebond. De la Theologia à la Théologie*, dir. Claude Blum, Paris, Champion, 1990, p. 194.

2 *Les Essais*, éd. citée, II, 12, p. 559.

3 Ronsard, *Discours à la Roïne*, v. 151, éd. citée, p. 27.

4 *Les Essais*, éd. citée, II, 12, p. 439.

et de commandement. Le moyen que je prens pour rabattre cette frenaisie et qui me semble le plus propre, c'est de froisser et fouler aux pieds l'orgueil et humaine fierté; leur faire sentir l'inanité, la vanité et deneantise de l'homme; leur arracher des points les chetives armes de leur raison [...] Abattons ce cuider, premier fondement de la tyrannie du maling esprit¹.

L'expression « nostre religion » renvoie ici à la religion catholique, que les théologiens dissidents attaquent indirectement, en combattant avec « les armes pures humaines » de la raison les démonstrations de Sebond. La charge anti-rationaliste très radicale de l'*Apologie* doit donc être comprise comme une riposte au discours protestant. À la fin du passage, on trouve un terme déjà employé par Ronsard pour stigmatiser les théologiens réformés : il s'agit d'un infinitif substantivé, le « cuider », qui désigne non la croyance en général, mais la présomption. Ronsard, on s'en souvient, en faisait l'un des précepteurs de l'*Opinion*. Montaigne en fait ici l'ennemi à abattre : en attaquant l'orgueil de la raison humaine, il ne fait qu'élargir la condamnation ronsardienne de la raison orgueilleuse et dévoyée des théologiens protestants. Ronsard raillait l'arrogance dogmatique des « Docteurs de ces sectes nouvelles² ». Montaigne lui aussi voit dans les protestants ceux qui, par excellence, « dogmatisent³ ». Plutôt que de leur répondre en s'engageant sur un terrain meuble, celui de la raison humaine, il préfère s'en remettre à l'autorité de l'Église, et réserver la théologie aux théologiens : « Ce n'est pas l'estude de tout le monde, c'est l'estude des personnes qui y sont vouées, que Dieu y appelle⁴ ».

Ainsi, à bien des égards, Montaigne s'inscrit dans le sillage de Ronsard. Dans cette perspective, l'allusion élogieuse à la poésie profane de Théodore de Bèze⁵, qui sera interprétée comme une trace de sympathie suspecte par les censeurs de Rome⁶, pourrait bien prendre au contraire le sens d'un hommage ironique, si on la replace dans la continuité des attaques de Ronsard. Celui-ci conseillait à Bèze de revenir à ses délassements d'humaniste plutôt que de persévérer dans son hérésie :

1 *Ibid.*, II, 12, p. 448-449.

2 Ronsard, *Remonstrance*, v. 167, dans les *Discours*, éd. citée, p. 72.

3 Sur l'acception polémique et anti-protestante du terme et de ses dérivés, voir les remarques d'Alain Legros, « Qu'est-ce qu'un dogme pour Montaigne ? », dans *O Cepticismo e Montaigne*, dir. Rui Bertrand Romao, Covilha, FCT, 2003, p. 61-62.

4 *Les Essais*, éd. citée, I, 56, 321.

5 *Ibid.*, II, 17, p. 661, et derechef III, 10, p. 1013.

6 Montaigne, *Journal de Voyage*, éd. François Rigolot, Paris, PUF, 1992, p. 119.

Certes il vaudroit mieux celebrer ta Candide
 Et comme tu faisois, tenir encor la bride
 Des cygnes Paphians ou près d'un antre au soir,
 Tout seul dans le giron des neuf Muses t'asseoir,
 Que reprendre l'Eglise, ou pour être veu sage
 Amander en sainct Paul je ne scay quel passage¹.

En choisissant à son tour d'attirer l'attention sur le poète profane que fut Théodore de Bèze avant de prendre la tête de l'Église protestante, Montaigne ne pouvait pas ignorer qu'un tel compliment apparaîtrait comme ambigu aux yeux des Réformés.

De même, lorsqu'il s'agit non plus d'attaquer les protestants, mais de réaffirmer son *credo* de manière positive, Montaigne se retrouve à nouveau très proche de Ronsard. Ils partagent la même conception de la vérité religieuse, définie non pas en termes de contenu théologique, mais en termes d'observance et de conformité à la tradition. Aux protestants qui traitaient les catholiques d'athées, Ronsard rétorquait :

Appelés vous Athée,
 La personne qui point n'a de son cœur ostée
 La foy de ses ayeux ? Qui ne trouble les loix
 De son pays natal, les peuples ny les Roys² ?

En écho à Ronsard, Montaigne loue « la cause de celui qui suyt les formes et les loix de son pays³ », dans un chapitre (I, 23) où il fait l'éloge de la « coutume » comme telle et proclame, contre la Réforme, l'importance cruciale de « ne changer une loi reçue », de peur d'entraîner un déséquilibre politique général.

Avec Ronsard, Montaigne partage donc des convictions, des images, un lexique. Pourtant, il ne souhaite pas poursuivre son combat de plume contre l'hérésie. Que ce soit par prudence ou par calcul, ou simplement par goût, Montaigne n'entend pas joindre sa voix aux polémistes de son camp.

1 Ronsard, *Continuation du Discours*, v. 135 et suiv., éd. citée, p. 43.

2 *Continuation du discours des misères de ce temps*, v. 159-162, éd. citée, p. 45.

3 *Les Essais*, éd. citée, I, 23, 121.

LES DANGERS DE LA CONTROVERSE THÉOLOGIQUE

Ronsard avait lui-même pris conscience des dangers de la controverse religieuse. À ses dépens, il s'était retrouvé en butte aux attaques *ad hominem* des ministres protestants¹. Il avait dû leur répondre, et n'avait pu se dégager de l'engrenage polémique qu'en décidant finalement de se murer dans le silence. Il choisit en effet après 1563 de respecter la volonté de Charles IX, qui avait appelé par un édit à une trêve des controverses religieuses et condamnait les libelles diffamatoires des deux camps².

Au début, pourtant, Ronsard avait choisi de descendre en personne dans l'arène pour réfuter les « erreurs » protestantes. Montaigne, au contraire, avec le recul, évitera soigneusement de se laisser entraîner dans la controverse théologique. On saisit bien cette différence d'attitude sur la question de la transsubstantiation, un point de fracture crucial dans les débats confessionnels de l'époque³. Ronsard n'avait pas hésité à argumenter de manière détaillée et offensive, en remontant au texte saint pour contester l'interprétation calviniste, qui faisait du pain et du vin de simples symboles :

Tu as dit simplement d'un parler net et franc,
 Prenant le pain et vin, *C'est cy mon corps et sang*,
 Non signe de mon corps. Toutefois ces ministres,
 Ces nouveaux defroqués, apostats et belistres,
 Dementent ton parler, disent que tu resvois,
 Et que tu n'entendois cela que tu disois.
 Ils nous veullent monstrier par raison naturelle
 Que ton corps n'est jamais qu'à la dextre eternelle
 De ton pere là haut [...] ⁴.

1 Voir les textes réunis par Jacques Pineaux, *La Polémique protestante contre Ronsard*, Paris, STFM, 1973, 2 vol.

2 Ronsard explique dans la préface au *Recueil de nouvelles poésies* qu'il se soumet aux nouveaux édits contre les libelles : voir Francis Higman, préface aux *Discours des misères de ce temps*, Paris, LGF, « Livre de Poche », 1993, p. 29 ; Ronsard, *Œuvres complètes*, éd. J. Céard, D. Ménager et M. Simonin, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1994, t. II, p. 1086-1097.

3 Voir sur cette question Frank Lestringant, *Une sainte horreur ou le voyage en Eucharistie (xv^e-xviii^e siècle)*, Paris, PUF, 1996.

4 Ronsard, *Remonstrance au peuple de France*, v. 113-121, dans les *Discours*, éd. citée, p. 69.

À la conception calviniste d'un Dieu présent désormais seulement au Ciel, et absent des espèces eucharistiques, Ronsard oppose l'ubiquité divine et le mystère qui doit entourer les choses divines. Sur cette même question, Montaigne évite quant à lui d'entrer dans un débat théologique argumenté. Il préfère prendre de la hauteur et dénoncer toutes ces polémiques comme dérisoires et purement langagières :

La plus part des occasions des troubles du monde sont Grammairiennes. [...] Combien de querelles et combien importantes a produit au monde le doute du sens de cette syllabe, HOC¹ !

Instruit sans doute par l'expérience ronsardienne, Montaigne choisit de ne pas s'engager à son tour dans cette querelle sur l'interprétation des paroles du Christ (« *hoc est corpus meum* »), qui lui semble vaine et stérile. Avec le recul du temps, il a pu en mesurer le caractère inefficace du point de vue de la cause qui seule importe : le retour, toujours espéré mais de plus en plus incertain, à la concorde religieuse.

Tout en s'appliquant à réfuter les interprétations protestantes, Ronsard perçoit déjà les limites de la raison en matière théologique. À ses yeux, les protestants sont coupables d'ergoter à l'infini sur des matières inaccessibleles à la raison humaine :

Mais quel plaisir au ciel prens tu d'ouyr ça bas
Dire que tu y es, et que tu n'y es pas,
D'ouyr ces predicans qui par nouveaux passages
En voulant te prouver, prouvent qu'ils ne sont sages,
Qui pipent le vulgaire, et disputent de toy,
Et rappellent tousjours en doute nostre foy ?
Il fait bon disputer des choses naturelles,
Des foudres, et des vens, des neiges, et des gresles,
Et non pas de la foy dont il ne faut douter,
Seullement il faut croire, et non en disputer².

Ronsard exprime ici l'idée d'une insuffisance foncière du discours rationnel pour trancher le conflit entre catholiques et protestants. En revanche, il maintient les prérogatives de la raison dans le domaine scientifique. Montaigne, dans l'*Apologie*, ira encore plus loin dans ce rejet de la raison, en taxant de vanité non seulement la théologie, mais les sciences

1 *Les Essais*, éd. citée, II, 12, p. 527.

2 Ronsard, *Remonstrance au peuple de France*, v. 137-146, dans les *Discours*, éd. citée, p. 70-71.

en général, au profit d'une valorisation de la foi comme inspiration divine : « C'est la foy seule qui embrasse vivement et certainement les hauts mysteres de notre Religion¹ ».

Cette affirmation doit d'abord être replacée dans le contexte des guerres de Religion. Montaigne ne réfléchit pas aux rapports entre foi et raison de manière intemporelle et désintéressée : son souci premier est d'éteindre la possibilité même de la controverse religieuse, parce qu'il constate *de visu* qu'elle mène à la guerre. On saisit alors la première cible du scepticisme de l'*Apologie*. En s'en prenant à la raison, Montaigne veut avant tout détruire les armes de la controverse. En proposant une critique radicale de la raison théologique, qui réduise à *quia* ses prétentions et son domaine de validité, il veut couper aux racines la possibilité même de débattre sur les questions qui relèvent de la foi.

Pourquoi une telle volonté de rendre la controverse impossible ? Montaigne a pu mesurer les effets des disputes théologiques des années 1560. Elles ont été impuissantes à dégager un accord qui aurait pu permettre un retour à l'unité ; au contraire, elles ont avivé les dissensions et fixé les lignes de fractures. Dans *De l'art de conférer* (III, 8), Montaigne avoue son goût pour la joute intellectuelle, mais il note aussi les dangers de la « dispute », qui s'envenime souvent, et attache chacun à ses erreurs plutôt qu'à la recherche de la vérité :

Nos disputes devoient estre defendues et punies comme d'autres crimes verbaux. [...] Nous entrons en inimitié, premierement contre les raisons, et puis contre les hommes. Nous n'apprenons à disputer que pour contredire, et, chascun contredisant et estant contredict, il en advient que le fruit du disputer c'est perdre et aneantir la verité².

La « dispute » ne sert pas la cause de la vérité, puisqu'elle incite chacun des partis à camper sur ses positions, et à se radicaliser. Elle donne aussi trop de poids aux mots, au détriment des choses, qui seules devraient importer. En matière de foi, en particulier, il faut se garder de ces arguties qui éloignent de l'essentiel. Dans le chapitre *Des prières* (I, 56), un exemple emprunté à Juste Lipse exprime une condamnation sans appel des « disputes » en matière religieuse :

1 *Les Essais*, éd. citée, II, 12, p. 441.

2 *Les Essais*, éd. citée, III, 8, p. 926.

Et justement aussi cet autre, conseillant l'Empereur Theodose, disoit les disputes n'endormir pas tant les schismes de l'Eglise, que les esveiller et animer les Heresies ; que pourtant il falloit fuir toutes contentions et argumentations dialectiques, et se rapporter nuement aux prescriptions et formules de la foy establies par les anciens. Et l'Empereur Andronicus, ayant rencontré en son palais deux grands hommes aux prises de parole contre Lopadius sur un de noz points de grande importance, les tança jusques à menacer de les jeter en la riviere s'ils continuoient¹.

L'anecdote est empruntée à un opuscule² par lequel Juste Lipse avait dû se défendre contre les attaques de Dirck Coornhert, à la suite de la publication des *Politica*. Celui-ci refusait le principe prôné par Lipse pour régler les guerres de religion : l'unicité de religion dans l'État, comme solution radicale, heurtait en effet les partisans de la tolérance civile, nombreux aux Pays-Bas. Face aux critiques, Lipse avait réaffirmé sa position en faveur de l'unité religieuse. Mais il en était venu à condamner l'esprit de polémique en tant que tel, et les interprétations tendancieuses dont ses *Politiques* avaient fait l'objet. C'est bien ce rejet de la polémique qui a retenu ici l'attention de Montaigne, non les positions de Lipse sur le fond du problème, même si Montaigne les partageait sans doute en grande partie.

La controverse ne fait qu'envenimer les différends, sans les résoudre. Elle n'est pas la solution pour rétablir la concorde. Mais inversement, la tentation de la conciliation est tout aussi dangereuse. À la lumière des conciles manqués des années 1560, Montaigne a pu mesurer le danger de vouloir négocier avec l'adversaire sur les articles de la foi. Il ne faut rien céder :

Or ce qui me semble apporter autant de desordre en nos consciences, en ces troubles où nous sommes, de la religion, c'est cette dispensation que les Catholiques font de leur creance. Il leur semble faire bien les moderez et les entenduz, quand ils quittent aux adversaires aucuns articles de ceux qui sont en debat. Mais, outre ce, qu'ils ne voyent pas quel avantage c'est à celui qui vous charge, de commancer à luy ceder et vous tirer arriere, et combien cela

1 *Ibid.*, I, 56, p. 322 ; le texte de Lipse cite l'historien Nicéphore Grégoras ; la version qu'en donne Montaigne est un peu déformée : voir l'annotation d'Alain Legros, Montaigne, *Essais*, I, 56, Genève, Droz, 2003, p. 235-236.

2 Juste Lipse, *Adversus dialogistam liber de Una Religione*, III, Leiden, Plantin/Raphelengius, 1590. Sur cette polémique, voir Juste Lipse, *Politica*, éd. Jan Waszink, Assen, Royal Van Gorcum, 2004, Introduction, p. 71-72 et 114-118.

l'anime à poursuivre sa pointe, ces articles là qu'ils choisissent pour les plus legiers, sont aucunesfois tres-importans¹.

Montaigne englobe ainsi dans un même rejet réfutation et négociation. Face aux arguments des protestants, il préfère éviter le débat, alléguant la faiblesse de la raison et le défaut du langage, pour rejeter les matières de la foi dans le silence. Ainsi le retour à la concorde ne dépendra plus des palabres ni des controverses, mais de l'intervention de la grâce : l'homme « s'eslevra si Dieu lui preste extraordinairement la main² ».

Cette position radicale débouche sur un irénisme paradoxal. Il ne s'agit pas pour Montaigne de refuser de prendre parti : en matière de foi, il y a bien une erreur et une vérité, sans hésitation possible. Mais il faut, en raison des effets néfastes de la polémique, renoncer à la controverse religieuse. C'est le sens, plus globalement, de la tolérance, conçue à l'époque comme une solution transitoire, non comme une reconnaissance du pluralisme religieux³. Elle est un pis-aller nécessaire, préférable à la violence et à la guerre, en attendant que la grâce divine se manifeste dans la conscience de chacun. La position de Montaigne n'a donc rien d'ambivalent : elle exprime un équilibre délicat, qui associe engagement catholique explicite et refus de toute polémique anti-protestante, comme dans cette phrase soigneusement balancée : « je me prens fermement au plus sain des partis, mais je n'affecte pas qu'on me remarque spécialement ennemy des autres⁴ ».

1 *Les Essais*, éd. citée, I, 27, p. 181-182.

2 *Les Essais*, éd. citée, II, 12, p. 604.

3 Voir par exemple la mise au point d'Arlette Jouanna, *La France du XVI^e siècle*, Paris, PUF, 1996, p. 355 ; et la synthèse de Thierry Wanegffelen, *L'Édit de Nantes. Une histoire européenne de la tolérance (XVI^e-XX^e siècle)*, LGF, « Livre de Poche », 1998.

4 *Les Essais*, éd. citée, III, 10, 1013.

UN HOMMAGE PARADOXAL À RONSARD,
EN FORME D'ADIEU À LA POLÉMIQUE

Les liens entre les *Essais* et les *Discours* de Ronsard sont sans doute plus souterrains et plus nombreux que les seules mentions explicites ne le laissent supposer. Pourtant, Montaigne a pris ses distances avec la polémique ronsardienne. Il continue, au fond, de reprocher aux protestants ce que leur reprochait Ronsard, mais il préfère éviter tout affrontement. Cette inflexion se manifeste dans l'hommage paradoxal que l'auteur rend au Ronsard polémiste.

S'il fait à deux reprises l'éloge du chef de file de la Brigade dans les *Essais*¹, Montaigne ne le cite qu'une seule fois : il n'est pas anodin qu'il choisisse d'emprunter cette seule citation aux *Discours des Misères de ce temps*, le recueil le plus engagé de Ronsard². Toutefois, l'éloge apparaît comme ambigu, puisque Montaigne choisit à dessein de reprendre le passage le plus hétérodoxe de ce recueil militant : il s'agit d'un hymne au Soleil, imaginé par le Vendômois comme une idolâtrie hypothétique, préférable à tout prendre à l'hérésie protestante. Montaigne poursuit la logique de l'irréel qui régissait les vers de Ronsard : « parmi cette cécité universelle, je me fusse, ce me semble, plus volontiers attaché à ceux qui adoroient le Soleil³ ». . . Il s'agit chez l'auteur des *Essais*, comme chez son modèle, de jouer avec un paganisme de fiction, pour exprimer de manière distanciée une foi chrétienne orthodoxe, affirmée dans le reste de l'œuvre de manière massive et non équivoque⁴.

Montaigne semble ainsi saluer la poésie militante de Ronsard en alléguant ses *Discours*, mais il le fait à contre-courant de la tonalité orthodoxe du recueil. Au cœur de l'*Apologie*, les vers empruntés saluent moins le combat du poète catholique que la puissance de son imaginaire poétique, nourri au creuset de la Fable païenne. Montaigne semble à la fois vouloir rendre sincèrement hommage au talent du poète, et à son engagement poétique, tout en mettant l'accent, avec une forme d'ironie

1 *Ibid.*, I, 26, 171, et II, 17, p. 661.

2 Voir *Les Essais*, éd. citée, II, 12, p. 514, et Ronsard, *Remonstrance au peuple de France* (v. 63-78), dans les *Discours des Misères de ce temps*, *op. cit.*, p. 77-78.

3 *Ibid.*

4 Sur le sens de ce passage, voir Terence Cave, *Pré-Histoires*, Genève, Droz, 1999, p. 53-59.

naïve, sur ce paganisme mal recouvert que les contradicteurs protestants avaient eu à cœur d'incriminer chez leur ennemi, allant jusqu'à le présenter comme un libertin. Il rend ainsi à Ronsard un hommage distancié, et paradoxal.

La même attitude ambiguë se retrouve dans la citation d'un poème d'escorte adressé à Ronsard par Jean Dorat. Comme à son habitude, Montaigne ne donne pas la référence de sa citation. Il emprunte à Dorat une image marine, inspirée d'un passage de Virgile, qui évoque dans le contexte de l'*Apologie* la fermeté de la foi véritable :

*Illisos fluctus rupes ut vasta refundit
Et varias circum latrantes dissipat undas
Mole sua*¹.

Privés de leur contexte d'origine, ces vers sont détournés et expriment désormais, chez Montaigne, la fermeté très hypothétique de cette « foy vive² », vantée par les théologiens protestants mais qui, selon lui, si elle existait vraiment, ne se laisserait pas troubler par les thèses du camp adverse. Tout autre est, dans ces années troubles, le spectacle déprimant de ces conversions et reconversions en tous sens, qui manifestent plutôt la fragilité du cœur humain que l'inspiration surnaturelle de la grâce : si elle se manifestait réellement, dans un sens comme dans l'autre, elle devrait au contraire aboutir à des conversions fermes et durables. Chez Dorat, ces vers avaient un sens différent : ils s'appliquaient à Ronsard et l'incitaient à la constance, face aux attaques *ad hominem* des ministres protestants. Le maître de Ronsard lui conseillait le silence et le mépris, plutôt que le renchérissement dans la polémique. Voici la suite du passage, qui en infléchit notablement le sens :

[...] *sic tu tacita gravitate minutos
Frangere debueras istos, Ronsarde, poetas*

-
- 1 « Comme un large rocher refoule les flots qui le frappent et, de sa masse, disperse les muables eaux qui mugissent à l'entour » (*Les Essais*, éd. citée, II, 12, p. 441 ; ces vers latins, que Pierre Villey présente comme anonymes, sont tirés d'un poème intitulé *In Laudem Ronsardi*, composé par Jean Dorat et placé à la fin des *Discours des misères de ce temps* dans les éditions collectives de 1567, 1571 et 1575 : voir Ronsard, *Œuvres complètes*, op. cit., t. II, p. 1097 et 1611).
 - 2 Voir *Les Essais*, éd. citée, II, 12, p. 441 ; sur l'origine évangélique de cette collocation de termes, voir Isabelle Garnier-Mathez, *L'Épithète et la connivence. Écriture concertée chez les Évangéliques français*, Genève, Droz, 2005, p. 157-197.

*Nominis obscuri, audaces discrimine nullo
 Qui tecum certasse putant praeclarius, omnes
 Quam vicisse pares¹ [...].*

Dorat pastichait des vers de l'*Énéide*² : l'hypotexte virgilien avait déjà le sens d'un éloge de la paix, et d'une condamnation de la guerre impie qui opposait les Troyens aux peuples italiques, impuissants à conclure des traités de paix et des alliances. Il engageait ainsi Ronsard à ne pas répondre trop vivement aux attaques *ad hominem* des protestants. Ronsard lui-même devait décider peu après de cesser toute polémique. Il n'en reste pas moins que l'hommage de Dorat était teinté d'une forme d'ironie, même bienveillante : curieuse façon en effet de rendre hommage au travail du poète engagé, que de l'encourager à se taire désormais ! Montaigne semble prolonger cet hommage ambigu. Il choisit de ne saluer les *Discours* que par le biais de ces vers où Dorat appelait Ronsard à garder désormais le silence. Hommage à son tour équivoque, qui n'adhère au polémiste que dans le moment où il se tait ! Sans remettre en cause la justesse de son combat, et de sa cause, Montaigne semble souligner par cette citation décalée que les temps de la controverse sont bien révolus.

Par rapport à la tentation polémique illustrée par Ronsard quelques années plus tôt, Montaigne semble chercher une forme de dépassement. Il s'agit à la fois d'exprimer un positionnement catholique sans équivoque, et d'échapper à l'engrenage polémique dans lequel était tombé l'auteur des *Discours*. Olivier Millet note le goût de Montaigne pour aborder les questions religieuses « à un niveau de généralité pré-théologique », recherchant une forme « d'élargissement herméneutique ou anthropologique³ ». J'interpréterais volontiers le choix de cette perspective large comme le moyen de sortir de la polémique confessionnelle par le haut, en retrouvant sur l'homme une perspective chrétienne unitaire, débarrassée des clivages religieux. Ainsi, le discours critique, voire satirique contre les protestants n'a pas disparu des *Essais*, mais ils

1 « [...] tu aurais dû opposer un silence plein de gravité à ces poétaillons, audacieux sans discernement, qui pensent qu'il est plus glorieux de combattre contre toi que de vaincre un adversaire de valeur égale. » (trad. donnée dans Ronsard, *Œuvres complètes, op. cit.*, p. 1611).

2 *Énéide*, VII, v. 586-590 (éd. R. Durand, Paris, Les Belles Lettres, 1936, t. II, p. 32).

3 *Dictionnaire de Michel de Montaigne, op. cit.*, « Protestantisme », p. 831.

ne sont plus qu'un exemple parmi d'autres de l'orgueil humain et de la philautie universelle, qui peut frapper tout chrétien. Dès lors, c'est la perspective d'ensemble de l'*Apologie* qu'il faut reconsidérer. La critique radicale de la raison qui s'y déploie est bien à l'origine une manière de répondre aux théologiens protestants qui attaquaient Sebond et à travers lui la tradition thomiste, mais cette critique excède ensuite la fracture confessionnelle pour s'élargir à une remise en cause de l'orgueil de la raison humaine en général. En se généralisant, le discours de Montaigne transcende les clivages confessionnels. Il semble alors réaliser le souhait formulé quelques années plus tôt par Michel de L'Hospital :

Ostons ces mots diaboliques, noms de parts, factions et seditions, lutheriens, huguenots, papistes. Ne changeons le nom de chrestien¹.

Le retour espéré vers la concorde religieuse commence par le choix des mots. L'approche unitaire, chrétienne plus que partisane, moraliste plus que militante, qui triomphe dans l'*Apologie* semble propice à préparer le retour à la concorde, en effaçant le plus possible les clivages confessionnels. La question qui se pose alors, pour Montaigne comme déjà pour L'Hospital, est de choisir la tactique la plus à même de ramener les chrétiens vers l'unité. Jeter l'anathème sur l'adversaire, ou polémiquer de manière exacerbée n'est pas la meilleure posture. Aux controverses religieuses, Montaigne oppose une forme de silence théologique qui favorisera davantage le rapprochement des hommes, et laissera le chemin libre à la grâce divine.

Alexandre TARRÊTE
CELLF/Paris-Sorbonne

1 Michel de L'Hospital, *Discours d'ouverture aux États généraux d'Orléans*, éd. citée, p. 86-87.